



Charte de fonctionnement

I- Contexte, membres et espace de collaboration

I-1. **“C'est vrai ça?”** (CVC) est une association loi 1901 d'intérêt général de lutte contre la désinformation, notamment sur les réseaux sociaux, dont l'objet et la gouvernance sont définis dans ses Statuts. La présente charte est un complément des Statuts décrivant notre mode opérationnel : rôles, recrutement, traitement des debunks, comportement sur LinkedIn, ainsi que tout ce qui permet de structurer notre action au quotidien.

I-2. Rôles dans CVC

- **“Debunker stagiaire”** : correspond à “Membre probatoire”, selon les Statuts.
- **“Casual debunker”** : correspond à “Membre confirmé”, selon les Statuts.
- **“Serial debunker”** : correspond à “Membre actif”, selon les Statuts.
- **“Gourou”** : correspond à un “Membre actif” élu au Bureau de l'Association, selon les statuts.

I-3. Responsabilités et tâches supplémentaires des “serial debunkers”

- Ils s'engagent à valider les propositions de debunk dans les 24h.
- Ajout des demandes de debunks dans le channel #debunks.
- Publier les debunks qui ont été validés.

I-4. **Respect strict de l'anonymat** des debunkers¹ & experts². Les debunkers s'engagent à ne pas montrer leur appartenance à CVC et à ne pas révéler l'identité des membres de “C'est vrai ça”.

Exceptions :



- Les "serial debunkers" qui ont choisi d'afficher leur appartenance sur leur profil, après validation du Bureau de l'association.

I-5. Tous les échanges concernant les demandes de debunks, les propositions de debunks, la veille... ou tout autre sujet, se déroulent dans le serveur Discord de CVC.

I-6. Si un debunker souhaite quitter CVC, peu importe la raison, il est en droit de le faire sans avoir à se justifier, ni donner de délai. Cependant, un petit message d'au revoir sera le bienvenu.

I-7. En plus des règles d'exclusion générale précisées dans les Statuts, le Bureau se réserve le droit d'exclure tout débunker selon les critères suivants :

- Inactivité : un débunker est considéré comme inactif s'il produit moins de 2 debunks par mois, sans motif valable.
- Manque de rigueur : non prise en compte des conseils apportés pour améliorer les debunks, nécessitant un travail de correction trop important.

Avant toute exclusion, le débunker concerné sera informé et encouragé à participer davantage. En l'absence d'amélioration, le Bureau procédera à son exclusion.

II- Recrutement

II-1. CVC est ouvert à tous les adultes qui font preuve de curiosité et d'esprit critique. Aucun niveau préalable n'est exigé, car notre mission est de montrer que l'esprit critique est accessible à chacun.

II-2. Processus de recrutement :

- Nous ouvrons 2 à 4 sessions de recrutement par an pour garantir la diversité et l'accessibilité au sein de la communauté.
- Chaque candidat doit :
 - Suivre une formation gratuite, soit celle de l'AFP, soit la formation interne "C'est vrai ça ?".
 - Rédiger deux debunks complets.



La sélection repose sur la capacité à identifier des sources fiables et à rédiger des debunks en français compréhensibles et argumentés.

II-3. Les candidats retenus rejoignent notre serveur Discord, où ils sont accompagnés par un parrain (debunker senior) pour faciliter leur intégration. Si la collaboration ne fonctionne pas, nous nous réservons le droit d'exclure le candidat pour préserver la cohésion de la communauté.

II-4. Critères d'exclusion : neutralité et indépendance

- Nous ne recrutons pas de personnes ayant un engagement politique partisan marqué, qu'il s'agisse d'élus ou de militants, afin de préserver notre neutralité et notre caractère apolitique.
- Toujours pour garantir notre indépendance et notre neutralité, nous ne recrutons pas non plus des journalistes ou éditorialistes de médias politiques ou dits "d'opinion".
- Afin d'éviter les conflits d'intérêts, nous n'acceptons pas les salariés d'entreprises que nous sommes susceptibles de debunker régulièrement. Bien que l'anonymat soit respecté, il est essentiel de protéger nos membres et la réputation de l'association.
- Les personnes qui, par leurs publications publiques, soutiennent des thèses complotistes (sanitaire, politique ou scientifique) sont également exclues du recrutement.

Exceptions : L'association se réserve le droit de faire des exceptions à ces exclusions si la majorité des membres actifs en convient.

III- Traitement des debunks

III-1. Le collectif ne traite que les sujets où CVC a été tagué ou pour lesquelles il a reçu un MP par une personne qui n'est pas membre de l'association. Un debunker peut soumettre un post à debunker en demandant l'avis des "serial debunker" dans le channel #general.

III-2. Les debunkers s'interdisent de traiter les demandes de debunk dont le tag a été apposé par l'auteur de la publication (auto-tag). Si le sujet est intéressant, une



demande peut être faite sur Discord afin d'avoir un accord pour traiter le sujet.

III-3. Un debunker peut choisir n'importe quel debunk "Nouveau" dans le forum #debunks sur le Discord. Il doit, alors, le signaler en effectuant la commande /claim dans le fil de discussion, ou en cliquant sur le bouton avec le même nom. Le sujet peut-être "relâché" explicitement au même endroit pour permettre à un autre debunker de s'en occuper. Si le sujet n'a pas été traité dans les 24h, il est automatiquement relâché.

III-4. Lorsque le debunk est terminé, le debunker doit effectuer la commande /finish dans le fil de discussion, pour annoncer aux "serial debunker" qu'ils peuvent le relire.

III-5. Les "serial debunkers" sont chargés de valider les propositions. Pour qu'un debunk soit publié, il faut :

- 3 avis positifs pour les "debunker stagiaires"
- 2 pour les "casual debunker"
- 1 pour les "serial debunker"

III-6. Les debunkers de CVC doivent faire preuve de retenue verbale à l'égard des personnes dont un écrit (post, commentaire, etc.) va faire l'objet d'un debunk. Seuls les debunks basés sur une argumentation ad rem et accompagnés de source(s) sérieuse(s)³ ont une chance de passer l'étape du "bon pour post".

III-7. Les debunkers gèrent le SAV de leurs propres debunks (en cas d'erreur ou de demande légitime de précision). Les SAV suivent le même circuit de validation que les propositions de debunk. Néanmoins, nous ne rentrons pas dans les polémiques stériles dans lesquelles certains membres essaient de nous mêler. Sauf si besoin express de SAV, nous n'intervenons pas sous nos debunks.

III-8. Il est fortement recommandé de travailler en binôme sur les sujets complexes afin de faciliter la validation du debunk (le temps de relecture peut être très long pour une personne qui n'a pas participé au debunk).

IV- Comportement sur LinkedIn (ou autre RS)



IV-1. Un debunk commencé en tant que CVC ne peut pas être continué (ou complété) sous l'identité LinkedIn (ou autre RS) d'un debunker. Idem, un debunk commencé sous une identité LinkedIn (ou autre RS) ne peut pas être continué (ou complété) en tant que CVC.

IV-2. Les debunkers ne répondent pas aux attaques contre CVC avec leur propre identité. Si ces attaques sont argumentées de manière raisonnable et sourcées, un debunker peut proposer une réponse qui doit être validée par les "serial debunkers". En ce cas, les réponses de CVC doivent être à l'avenant, et suivent l'étape du "bon pour post". Toute autre prise de parole "négative" à l'égard de CVC, ou suite à un debunk de CVC est ignorée.

IV-3. Les debunkers s'engagent à tenter de calmer (par prise de parole d'un "serial debunker", ou par tout autre moyen ayant été préalablement validé) tout "effet de meute" qui pourrait se produire lors d'un debunk.

IV-4. Seuls les "serial debunker" peuvent liker en tant que CVC une publication mentionnant CVC ou un commentaire sous une publication. **Cependant, tous les debunkers peuvent liker/commenter les posts de CVC en leur nom propre. Mais attention,** en utilisant votre propre identité, vous pouvez vous faire bloquer par l'auteur du post ce qui pourrait vous rendre la tâche plus difficile lors d'un 2ième debunk à traiter du même auteur.

Notes

¹ : Un "debunker" est un démystificateur publiant (ou proposant la publication) d'un contenu au nom de CVC, dans le cadre d'une activité de vérification des faits.

² : Un "expert" est un consultant agréé par CVC pouvant assister les debunkers dans le cadre de leur fact-checking. Les échanges se tiennent exclusivement sur Discord.

³ : Sources sérieuses : information émanant de médias réputés fiables, de supports scientifiques, d'études ou de toute autre publication, elle aussi, réputée fiable. La source doit être identifiable et accessible par des moyens légitimes.